

17/03/22

Récit



Cérémonie officielle à La Brigue pour le rattachement à la France, le 16 septembre 1947. (DR)



Bulletin de vote pour le plébiscite auprès de la population pour le rattachement des communes à la France. (DR)



Affiche bilingue en faveur du rattachement. (DR)

Tende et La Brigue LA BATAILLE DE LEUR RATTACHEMENT À LA FRANCE

Le 16 septembre 1947, après plusieurs tentatives malheureuses, les communes de Tende et La Brigue sont enfin rattachées à la France. Un retour plébiscité par 91 % des habitants lors du référendum du 12 octobre 1947.

C'est effectivement un plébiscite, avec 91 % de oui. Le référendum organisé le 12 octobre 1947 à Tende et à La Brigue ne laisse guère de doute quant à la volonté des habitants de ces deux communes italiennes de devenir Français. Lors du rattachement du Comté de Nice à la France en 1860, Tende, La Brigue – ainsi qu'une partie des territoires des communes d'Isola, Saint-Sauveur, Rimplas, Valdeblore, Saint-Martin-Vésubie et Belvédère – étaient restées piémontaises. C'est à partir de la défaite de l'Italie et de la libération des Alpes-Maritimes (1944-1945) que les autorités locales vont s'engager dans la bataille pour le rattachement de Tende et La Brigue à la France. Mais ce ne fut pas

si facile !

Petit retour en arrière

Un an après le traité de Turin du 24 mars 1860, la convention du 4 mars 1861 décida du tracé de la frontière. Il en résulta qu'une partie de la Haute Tinée et la Haute Vésubie ainsi que la totalité de Tende et de La Brigue allaient demeurer italiennes. Ce qui donna une situation insolite. Aussi, après la libération de la région, Vincent Paschetta, président du Club Alpin Français, va présider un Comité d'études des frontières – créé le 15 septembre 1944 – qui a pour objectif de démontrer que la frontière de 1861 ne suit pas la ligne de crêtes mais passe dans les vallées.

Parallèlement, un Comité de rattachement de Tende et La Brigue à la France, créé le 18 septembre 1944, comptait par tous les moyens obtenir le retour des communes à la France. Son président n'était autre que Charles-François Fenoglio di Briga, fils de l'une des plus anciennes familles du Comté. Le 28 avril 1945, il est procédé à un premier vote. Sont admises à s'exprimer, les personnes domiciliées à Tende – avant 1930 – et les descendants des familles ayant conservé des biens dans la localité et celles domiciliées à La Brigue avant la déclaration de guerre. Il en résulte : à La Brigue, 694

« oui » (90 % des voix) et à Tende, 1 076 « oui » (70 % des voix). Tout semble acquis lorsque le 6 mai, le préfet des Alpes-Maritimes est reçu avec faste et enthousiasme. Mais, lorsque le 10 juillet, sur l'ordre du commandement allié, les Français sont obligés d'évacuer la Haute Roya, les autorités italiennes reprennent en main l'administration.

Les négociations sont donc un échec. Les communes restent italiennes, mais les autorités n'ont pas dit leur dernier mot !

Une longue bataille internationale

La position de la France vis-à-vis des Alliés est complexe. Elle représente, à la fois, le régime collaborateur de Vichy et le combat mené pour sa libération par le général de Gaulle, dont les rapports avec les Anglo-Saxons ont toujours été tendus. Mais les conversations diplomatiques qui se tiennent à Londres en septembre 1945, puis à Moscou, en décembre, sont favo-

rables à la France, notamment la reconnaissance du bien-fondé de sa demande de rectification de frontière. C'est « l'heure française ». Un article à la une de *Nice-Matin* du 29 novembre 1945 résume bien le problème de la Haute Roya : « Le sentiment francophile des populations est qu'il est urgent de procéder à une correction de frontière qui

doit tenir compte des arguments géographiques, historiques, ethniques et économiques. »

Il rappelle aussi la requête énergique du conseil général qui demande une prise de position nationale. Les échanges qui se tiennent à Londres puis à Moscou se révèlent positifs pour la France. Pourtant une longue bataille diplomatique est encore à venir pour mener à bien le rattachement de Tende et La Brigue à la France.

Deux conférences aux discussions serrées

Pour franchir les obstacles et gagner les faveurs du rattachement, des arguments vont être développés lors de deux conférences, celle des « Quatre » et des « Vingt-et-un » (lire encadré). L'accent est mis sur la sécurité de la France et le souci d'éviter une nouvelle invasion. Cette dernière ayant été facilitée par une frontière ne suivant pas la ligne de crêtes. Une autre raison avancée est le sentiment francophile des populations avec pour preuve les plébiscites de 1860 puis celui lors de la libération des deux communes en avril 1945 qui ont donné une large majorité au rattachement à la France.

Un article à la une de *Nice-Matin* du 29 novembre 1945 résume bien le problème de la Haute Roya



Manifestation populaire d'habitants de La Brigue en faveur de leur rattachement à la France en 1947. (DR)

Les conférences de la Guerre froide

La Seconde Guerre mondiale ne s'est pas achevée par un traité de paix entre les belligérants, contrairement à toutes les guerres précédentes en Europe. De nombreuses conférences internationales se sont tenues de 1945 à 1955 dans le but de trouver un accord définitif entre les Alliés sur la paix et la sécurité en Europe. Le Conseil des « Quatre » – qui s'ouvre à Paris le 25 avril 1946 – réunit les États-Unis, la France, la Grande Bretagne et l'URSS. La conférence des « Vingt-et-un » – qui s'ouvre au Palais du Luxembourg fin juillet à Paris – a pour objectif d'élaborer les projets de traités de paix avec l'Italie, la Roumanie, la Hongrie, la Bulgarie et la Finlande. Quant au traité de Paris, il est signé le 10 février 1947. Il entérine le traité de paix, négocié lors des deux dernières conférences. Il établit les frontières qui devront être respectées en Europe. L'Italie doit céder des territoires à la France, notamment les zones peuplées de Tende et La Brigue pour 560 km² et entre deux et trois milliers d'habitants, plus les hameaux de Libre, Piène-Haute et Basse, au sud de la vallée de La Roya et, comme zones non peuplées, 3,22 km² au col du Petit-Saint-Bernard, 81,79 km² sur le plateau du Mont-Cenis (frontière reportée loin au-delà du col), 47 km² au mont Thabor (avec la « vallée Étroite ») et 17,1 km² au mont Chaberton.

Lors de la conférence des « Quatre », tous les arguments français sont réfutés par l'Italie arguant que « c'est le Var qui est la limite naturelle entre la France et l'Italie ! ». Malgré la réaction violente de Rome, le 27 juin 1946, les Alliés acceptent le retour des communes à la France. C'est un échec pour l'Italie. Les objections qu'elle avance une fois de plus, soit le potentiel électrique fourni par la Haute Roya et l'« italianité » de la région, sont balayées par les négociateurs.

Le 30 août, les « Vingt-et-un » entérinent la décision des « Quatre » accordant le retour à la France. La déconvenue italienne est grande et la perspective de la signature du traité de paix occasionne un climat d'hostilité entre la France et l'Italie.

En janvier 1947, le président de l'Assemblée italienne, M. Saragat, démissionne. Les Alliés voient ici « une provocation délibérée afin de laisser le 10 février, date prévue pour la signature du traité, l'Italie sans un gouvernement devant assumer la signature du traité ».

Néanmoins, le traité est signé à la date prévue. Il entraînera la protestation italienne qui se manifeste par des tracasseries policières suivies d'arrestations, expulsions, complots et même sanctions économiques. Cette hostilité du gouvernement italien se double d'une manipulation évidente de l'opinion publique au niveau local, accompagnée de mesures répressives. Le traité signé, il faut le ratifier. Aussi,

le dépôt des documents de ratification du traité de paix va se faire à Paris, au Quai d'Orsay. Il devrait marquer la fin de l'état de guerre entre les Alliés et l'Italie. Ces quelques mois depuis l'accord paraissent longs à la population locale qui subit intrigues et vexations italiennes.

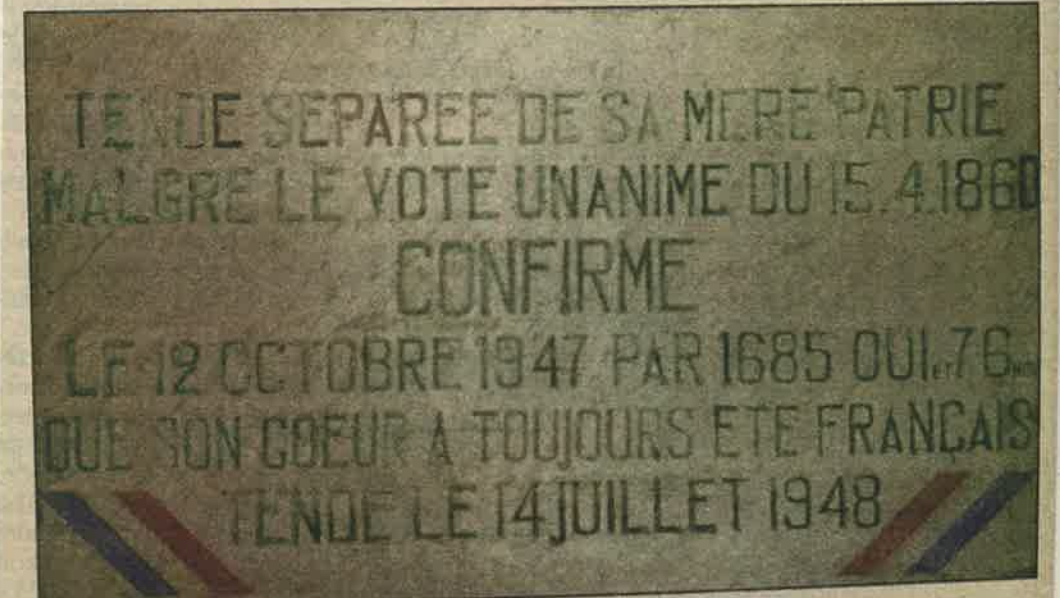
L'étape finale le 16 septembre 1947

Au final, une date est choisie. Le 16 septembre 1947 vont enfin se dérouler les cérémonies du rattachement de Tende et La Brigue à la France. À minuit, après le départ des derniers carabiniers, la France prend possession de la Haute Roya. Le drapeau français est hissé sur les édifices publics. Des cérémonies successives se déroulent à Saint-Dalmas, à Tende et à La Brigue, en présence des autorités civiles, militaires et religieuses. Un banquet réunit, à la mi-

journée, les personnalités après leur visite au col de Tende où sont installés postes de gendarmerie et de douanes. Une messe est dite à La Brigue. C'est dans ce village qu'éclate la joie la plus manifeste car c'est là que la majorité francophile est la plus importante. Bals, chansons, farandoles occupent une partie de la nuit. On ne signale pas d'incident. Il s'agit

maintenant d'établir une structure administrative solide et d'améliorer les conditions de vie des habitants. Leur ténacité aura gagné... Brigasques et Tendasques sont maintenant Français !

La déconvenue italienne est grande et la perspective de la signature du traité de paix crée un climat d'hostilité entre la France et l'Italie



Plaques apposées à l'emplacement de l'ancienne frontière franco-italienne. Déposées dans les années 1960, elles sont aujourd'hui conservées à la mairie de Tende. (DR)

es du patrimoine niçois à l'honneur

e du cercle
e cérémonie
présidence
ge Ginésy,
nseil dépar-

erc. Profes-
italien, pas-
ature trans-
èrement in-
recherches
ur le thème
rimitifs ni-
VI^e siècles.
is Bréa et
les chapel-
is, l'ont no-

tamment inspirée.

Luc Thevenon. Chercheur spécialiste du développement urbain de Nice, passionné par l'histoire de l'art et du patrimoine religieux des Alpes franco-italiennes, thèmes générant, sous sa brillante signature, de nombreuses publications scientifiques. Il fut également conservateur de plusieurs musées niçois, dont celui du palais Masséna dévolu à l'art et l'histoire. Membre éminent du Cercle Bréa comme Germaine Leclerc, il



Germaine Leclerc et Luc Thevenon honorés par Charles-Ange Ginésy (à droite) et Jean-Paul David.

(Photo Conseil départemental des Alpes-Maritimes)

n'a jamais cessé de promouvoir le patrimoine religieux niçois auprès du grand public.

Deux personnalités précieuses, donc. Félicitées par Charles-Ange Ginésy :

« En remettant ces médailles, nous récompensons des existences qui se sont passionnément investies à valoriser et à magnifier le patrimoine maralpin. Je suis fier que le Département ait toujours pleinement soutenu ces actions culturelles et éducatives d'utilité publique. »

nice-matin
Lundi 26 septembre 2022